

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



SADC

**FINANCEMENT DURABLE DE PROJETS RÉGIONAUX D'INFRASTRUCTURE
ET INDUSTRIELS DANS LA RÉGION DE LA SADC**

RDGS/RDRI

Mai 2019

Document traduit

TABLE DES MATIÈRES

I.	ORIENTATION STRATÉGIQUE & JUSTIFICATION	1
1	Contexte	1
1.1	Liens du projet avec les stratégies et objectifs de la Banque et les stratégies et objectifs régionaux	2
1.2	Justification de la participation de la Banque.....	3
1.3	Coordination des donateurs	5
II.	DESCRIPTION DU PROJET	6
2.1	Objectifs et composantes du projet	6
2.2	Solution technique retenue et autres solutions envisagées.....	9
2.3	Type de projet.....	11
2.4	Coût du projet et modalités de financement.....	11
2.5	Secteur et population cibles du projet	13
2.6	Processus participatif pour l'identification, la conception et la mise en œuvre des projets	13
2.7	Expérience du Groupe de la Banque, enseignements ayant informé la conception du projet.....	14
2.8	Indicateurs clés de performance	15
III.	FAISABILITÉ DU PROJET	16
3.1	Performance économique et financière	16
3.2	Impacts environnementaux et sociaux	16
3.3	Intégration de la dimension de genre	18
IV.	MISE EN ŒUVRE	18
4.1	Modalités de mise en œuvre.....	18
4.2	Programme de travail	19
4.3	Structure de gouvernance et de mise en œuvre du projet.....	19
4.4	Gestion financière (GF).....	19
4.5	Risques liés à la mise en œuvre et mesures d'atténuation	20
4.6	Modalités relatives à la passation de marchés.....	20
4.7	Décaissement.....	21
4.8	Suivi et évaluation.....	21
4.9	Gouvernance.....	21
4.10	Durabilité.....	22
4.11	Gestion des risques.....	23
4.12	Développement des connaissances.....	23
V.	INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ.....	23
5.1	Instrument juridique	23
5.2	Conditions associées à l'intervention de la Banque.....	23
5.3	Conformité aux politiques de la Banque	24
VI.	RECOMMANDATION	24

Équivalences monétaires

Taux de change en février 2019

UA 1	=	USD 1,40
UA 1	=	Euro 1,22

Exercice budgétaire

2019 – 2021

Poids et mesures

1 tonne métrique =2204 livres (lb)
1 kilogramme (kg) =2 .200 lbs
1 mètre (m) =3 ,28 pieds (pi)
1 millimètre (mm) =0 ,03937 pouce (")
1 kilomètre (km) =0 ,62 mille
1 hectare (ha) =2 ,471 acres

Sigles et abréviations

FAD	Fonds africain de développement
BAD	Banque africaine de développement
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
DBSA	Banque de développement de l'Afrique australe
IFD	Institution de financement du développement
DFRC	Centre de ressources pour le financement du développement
RDC	République démocratique du Congo
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
ZLE	Zone de libre-échange
PIB	Produit intérieur brut
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
PIC	Partenaires internationaux de coopération
SAC	Stratégie d'assistance commune
CDM	Comité directeur mixte
FFC	Fonds fiduciaire commun
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Institut de crédit pour la reconstruction)
ORQR	Département du contrôle de la qualité et des résultats
NCP	Note conceptuelle du projet
FIP	Formulaire d'identification des projets
MPDP	Mécanisme de préparation et de développement de projets
SAR	Stratégie d'assistance régionale
FDR	Fonds de développement régional
CER	Communauté économique régionale
RIDMP	Plan directeur régional de développement des infrastructures
PMR	Pays membres régionaux
OR	Opération régionale
DSR	Document de stratégie régionale
CVR	Chaîne de valeur régionale
CS	Compte spécial
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
FDR SADC	Fonds de développement régional de la Communauté de développement de l'Afrique australe
UC	Unité de compte
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	Dollars des États-Unis

RENSEIGNEMENTS SUR LES DONNS

Renseignements sur le client

BÉNÉFICIAIRE : Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

ORGANE D'EXÉCUTION : Secrétariat de la SADC

Plan de financement

Source	Montant (UC'000)	Instrument
FAD	1,500	Don
COÛT TOTAL	1,500	Don

Calendrier - Principales étapes

Approbation de la note conceptuelle	Novembre, 2018
Évaluation	Février, 2019
Approbation du projet	Avril, 2019
Entrée en vigueur	Mai, 2019
Revue à mi-parcours	Juin, 2020
Achèvement	Mai, 2019

Résumé du projet

Paragraphe	Thèmes abordés
Projet : Vue d'ensemble	<p>Nom du projet : Appui au financement durable de projets régionaux d'infrastructure et industriels dans la région e la SADC.</p> <p>Zone géographique : Région SADC</p> <p>Calendrier de mise en œuvre : <u>2019-2021</u></p> <p>Coût du projet : 1,5 million d'UC</p> <p>Objectifs du projet : L'objectif du projet est de soutenir le financement durable de projets industriels et d'infrastructures régionaux dans la région de la SADC. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants : (i) mise en place d'un mécanisme de financement des projets régionaux, y compris des instruments financiers, (ii) établissement de priorités et développement de projets d'infrastructure régionaux, (iii) développement de chaînes de valeur régionales dans les sous-secteurs miniers du cuivre et du cobalt, et (iv) renforcement des capacités pour l'élaboration de projets industriels et d'infrastructures.</p> <p>Bénéficiaires directs du projet : Secrétariat de la SADC et pays membres de la SADC (Afrique du Sud, Angola, Botswana, République démocratique du Congo, Eswatini [ex-Swaziland], Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe).</p>
Résultats du projet	<p>Ce projet devrait : (i) Accroître le nombre de projets d'infrastructure régionaux prioritaires préparés en vue de leur clôture financière. (ii) Renforcer la capacité des pays de la SADC à préparer et à mettre en œuvre des projets d'infrastructure régionale (iii) accroître la valeur ajoutée au sein de la SADC dans l'exploitation minière du cuivre et du cobalt, ce qui permettra d'accroître la contribution de la zone aux économies et aux emplois régionaux.</p>
Évaluation des besoins	<p>La raison d'être du projet est de soutenir le financement durable de projets régionaux d'infrastructure et de projets industriels, ce qui contribue à l'approfondissement de l'intégration régionale grâce à l'augmentation du nombre de projets régionaux atteignant le stade de la clôture financière et de projets industriels élaborés pour les chaînes de valeur régionales. Le projet se justifie également par l'approche développementale de l'intégration régionale adoptée par les États membres de la SADC et révisée en 2015, qui s'appuie sur les 4 priorités suivantes : (i) le développement industriel et l'intégration des marchés ; (ii) les infrastructures à l'appui de l'intégration régionale ; (iii) la coopération en matière de paix et de sécurité (condition préalable à la réalisation du Programme d'intégration régionale) ; et (iv) les programmes spéciaux de dimension régionale : développement humain et programmes spéciaux concernant notamment la santé, le genre et la main-d'œuvre. Les États membres de la SADC et d'autres partenaires de développement soutiennent la coopération en matière de paix et de sécurité et les programmes spéciaux de dimension régionale prioritaires de la SADC. Alors que d'autres bailleurs de fonds ont soutenu la SADC dans la préparation de projets régionaux d'infrastructure et le</p>

	<p>développement de chaînes de valeur régionales dans les secteurs agroalimentaire et pharmaceutique, ils ne soutiennent toutefois pas la SADC dans l'établissement des priorités des projets ainsi que dans le développement des CVR dans le secteur minier. Cela laisse un vide en ce qui concerne la fourniture d'un soutien au titre des deux priorités que sont le développement de l'industrie de marché et des infrastructures, et pour lesquelles la Banque a jusqu'à présent accordé la priorité aux projets, leur préparation et les investissements pour le développement des infrastructures. Des ressources et un appui technique supplémentaires sont nécessaires pour aider la Banque à accompagner la SADC dans la mise en œuvre de ses projets industriels et d'infrastructure régionaux.</p>
<p>Valeur ajoutée de la Banque</p>	<p>La valeur ajoutée de la Banque découle d'un certain nombre de facteurs, notamment (i) le fait de bénéficier de l'expérience de la Banque en matière d'investissement dans les infrastructures et le programme de travail industriel ; (ii) l'expérience acquise dans la mise en œuvre de programmes régionaux tels que l'élaboration de l'Accord du Fonds de développement régional de la SADC, le soutien à la création d'instruments financiers similaires tels que le Africa50 ; (iii) la présence renforcée de la Banque sur le terrain qui contribuera (a) au développement commercial des infrastructures régionales et aux projets industriels ; et (b) lui permettra de participer pleinement au programme régional en créant le Fonds régional de développement de la SADC.</p>
<p>Gestion des connaissances</p>	<p>Le projet contribuera au développement institutionnel et au renforcement des connaissances au sein de la SADC, en particulier dans le développement des infrastructures régionales et des projets industriels. Les connaissances seront acquises grâce au transfert des compétences et des connaissances issues de la formation des agents de la SADC qui, à terme, formeront à la fois des agents des secteurs public et privé. La Banque recueillera et diffusera les connaissances et l'expérience acquises dans le cadre de ce projet. Pour ce faire, elle partagera constamment les conclusions des missions régulières de revue, de suivi et d'évaluation du projet, les rapports d'avancement et le rapport d'achèvement de projet. Les leçons tirées et l'expérience acquise seront mises à profit pour éclairer les opérations futures de la Banque.</p>

Cadre logique axé sur les résultats

Nom du pays et du projet :		Appui au financement durable de projets régionaux d'infrastructure et industriels dans la région de la SADC					
Objectif du projet :		Aider la SADC à élaborer et à mettre en œuvre des instruments et des mécanismes pour développer et financer durablement les infrastructures régionales et les projets industriels.					
CHAINE DE RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTENUATION	
		Indicateur (y compris ISB)	Base de référence	Cible			
IMPACT	Amélioration de la connectivité des infrastructures et du commerce intra-régional	Commerce intra-régional	15% (2018)	<ul style="list-style-type: none"> 20% (2025) 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs statistiques commerciaux de la SADC 		
		Score de l'indice de développement des infrastructures	34% (2018)	<ul style="list-style-type: none"> 40% (2025) 	<ul style="list-style-type: none"> Indice de développement des infrastructures en Afrique 		
RÉSULTATS	1.0 Renforcement de la capacité de mobilisation des ressources pour les projets industriels et d'infrastructure régionaux.	Ressources financières mobilisées par l'intermédiaire du FDR de la SADC et d'autres instruments financiers.	0	<ul style="list-style-type: none"> 100 millions USD mobilisés d'ici 2021 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des ministres des finances et des infrastructures de la SADC. 	<p>Risque :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faible capacité de mise en œuvre de l'organe d'exécution. 2. Faible utilisation du budget. 3. Retard dans le démarrage du projet et de la passation des marchés. 4. Faible cote de crédit du mécanisme. 5. L'accord du FDR de la SADC n'est pas ratifié par les 2/3 des États membres de l'organisation 6. Les investissements dans le Fonds de développement régional de la SADC sont concentrés dans les PMR <p>Mesures d'atténuation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La mise en place d'une Cellule d'exécution du projet (CEP) autonome dédiée à la mise en œuvre du projet 2. Rationaliser les processus de passation de marchés pour assurer une efficacité rapide 3. Autoriser la SADC à conclure des contrats par anticipation 4. La SADC engage les partenaires coopérants et les BMD à prendre des 	
		Ressources financières mobilisées auprès du FVC (Fonds vert pour le climat)	0	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation d'au moins 100 millions USD pour le financement de la lutte contre le changement climatique d'ici 2021 	<ul style="list-style-type: none"> Approbation des projets du FVC 		
	2.0 Des chaînes de valeur régionales dans le secteur minier sont développées	Identification des CVR dans le secteur minier	Traitement du cuivre		<ul style="list-style-type: none"> 5 CVR dans le cuivre et le cobalt, y compris les intrants et les services miniers mis au point d'ici 2021 		<ul style="list-style-type: none"> Rapports du Conseil des ministres de la SADC
		CVR élaborées	Tri des diamants				<ul style="list-style-type: none"> Rapports des ministres des finances et des infrastructures de la SADC.

3.0 Renforcement de la capacité de la SADC à élaborer et à mettre en œuvre des projets régionaux.	Nombre de projets d'infrastructures régionaux dont la clôture financière est effective.	1 projet dans le cadre du MPDP de la SADC dont la convention de financement est en cours de finalisation avec le bénéficiaire.	• 20 projets régionaux prêts à être mis en œuvre d'ici 2020	• Rapports du Conseil des ministres de la SADC	participations qui pourraient conduire à l'obtention de la cote de crédit requise 5. Désigner le Champion pour faciliter la ratification de l'Accord. 6. Un investisseur supplémentaire au nom du secteur privé, des partenaires au développement et des BMD ont été identifiés et inclus dans l'accord du FDR de la SADC.
		0 projet priorisé & présenté à l'AIF (Fonds d'intégration de l'Afrique)	Au moins 5 projets présentés à l'AIF	Rapport de l'AIF	
1.1 Opérationnaliser le Fonds de développement régional de la SADC et élaborer des instruments financiers <ul style="list-style-type: none"> • Un rapport de diagnostic sur les modalités est établi • Élaboration d'un plan de mise en œuvre du FDR de la SADC • Accord ratifié • Élaboration d'instruments financiers pour la mobilisation des ressources 	Note de diagnostic sur le FDR de la SADC élaborée et partagée avec les pays de la SADC.	0	1	Rapport de notes de diagnostic du FDR de la SADC	
	Élaboration d'un plan de mise en œuvre du FDR de la SADC	Aucun plan en place	Plan de mise en œuvre du FDR de la SADC	Rapports des ministres des finances et de l'investissement de la SADC	
	Signature et ratification de l'accord de la SADC sur le FDR de la SADC	0%	11	Rapport du Conseil des ministres de la SADC	
	Nombre d'instruments de mobilisation des ressources financières développés.	0	5	Rapports des ministres des finances et de l'investissement de la SADC	
	Nombre de projets d'infrastructure verts bancables	0	5	Rapports de projet et rapport d'étude de faisabilité	
2.1 CVR dans le secteur minier identifiés et préparés : 2.1.1 Chaînes de valeur régionales prioritaires (CVR) dans le secteur minier sont cartographiées 2.1.2 les projets CVR potentiels sont identifiés ; et 2.1.2 les études de préfaisabilité réalisées dans le cadre du mécanisme financier mis en place.	# Nombre de CVR dans le cuivre et le cobalt cartographiées	0	2	Conseil des ministres de la SADC et des ministres des finances et des investissements	
	# Nombre de projets dans les CVR dans le cuivre et le cobalt identifiés	0	3		
	# Nombre d'études de préfaisabilité menées dans des CV du cuivre et du cobalt	0	3		
	# Nombre d'accords signés par les États membres de la SADC sur les CVR	0	4		

PRODUITS	3.1 Amélioration de la capacité de la SADC en matière de développement de projets d'infrastructure et de chaîne de valeur :	Cadre/outil de priorisation des projets régionaux	Il n'existe pas de cadre au niveau régional	Cadre/outil d'établissement des priorités pour les projets élaborés d'ici 2019	Rapports du Conseil des ministres de la SADC.
		<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un outil d'établissement des priorités pour la sélection des projets Réserve de projets régionaux prioritaires développée Identification des projets régionaux d'infrastructures prêts pour la clôture financière et mobilisation des ressources par l'intermédiaire du FDR de la SADC à l'aide d'instruments financiers innovants. Les projets régionaux d'infrastructure et industriels de la SADC ont été classés par ordre de priorité et acceptés pour soumission à l'AIF. 	Réserve de projets d'infrastructure prioritaires	Il n'existe pas de réserve de projets d'infrastructures régionaux	Réserve de projets développée d'ici 2019
	Nombre de projets d'infrastructure régionaux bancables préparés pour la clôture financière et financés par le FDR de la SADC à l'aide de ses instruments financiers innovants.	0	5 projets régionaux préparés et financés par le FDR de la SADC et ses instruments d'ici 2020.	Rapports du Conseil des ministres de la SADC.	
	Projets susceptibles d'être financés par l'AIF/SADC	0	5 projets régionaux de la SADC présentés à l'AIF	Rapport de l'AIF	
	3.2 Renforcement des capacités et des compétences des États membres en matière d'élaboration de projets :				
	<ul style="list-style-type: none"> Entreprandre un audit des compétences en matière de conception de projet Former le personnel des États membres à l'élaboration de projets et à l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique 	# Nombre de pays membres de la SADC ayant fait l'objet d'un audit des compétences.	0	16 pays de la SADC d'ici 2019	Rapport d'audit des compétences
		# Nombre d'agents formés par les pays membres de la SADC sur la préparation des projets régionaux et l'accès aux fonds pour le climat	0	Formation de 50 agents de 16 pays de la SADC sur la manière d'accéder au financement de la lutte contre le changement climatique d'ici 2021	Rapport du DFRC de la SADC
	COMPOSANTE		RESSOURCES (UC)		
			BAD (USD)	SADC	Total (USD)
	Composante 1 : Opérationnalisation du Fonds de développement régional de la SADC et développement d'instruments financiers pour la mobilisation des ressources		600,000	0	600,000
	Composante 2 : Développement de chaînes de valeur régionales dans certains secteurs miniers		800,000	0	800,000
	Composante 3 : Identification, catégorisation et développement des projets prioritaires du Plan directeur régional de développement des infrastructures de la SADC		700,000	0	700,000
	Contribution du bénéficiaire			846,000	846,000
	Total		2,100,000	846,000	2 946 000

Calendrier de mise en œuvre du projet

Activités/années	2019			2020				2021			
	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Processus de traitement et de gestion du projet											
Approbation du don											
Signature de l'accord de don											
Entrée en vigueur du projet											
Lancement du projet											
Mise en œuvre du projet											
Procédure de passation des marchés											
Mise en œuvre du projet											
Supervision											
Examen à mi-parcours											
Achèvement du projet											
Audits											
Clôture du projet											

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR UNE PROPOSITION DE DON VISANT À SOUTENIR LE FINANCEMENT DURABLE DE PROJETS INDUSTRIELS ET D'INFRASTRUCTURES RÉGIONAUX DANS LA RÉGION DE LA SADC

La direction soumet le rapport et la recommandation suivants sur une proposition de don du FAD de 1,5 million d'UC au profit du financement durable de projets industriels et d'infrastructures régionaux dans la région SADC.

I. ORIENTATION STRATÉGIQUE & JUSTIFICATION

1 Contexte

1.0.1 La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est composée de l'Angola, du Botswana, de la République démocratique du Congo, du Lesotho, de Madagascar, du Malawi, de Maurice, du Mozambique, de la Namibie, de l'Eswatini, de la Tanzanie, de la Zambie, du Zimbabwe. Elle est entrée en vigueur en août 1992 avec la signature de son traité constitutif. L'objectif principal de la SADC est de parvenir à un développement et à une croissance économique significatifs, de réduire la pauvreté, d'améliorer le niveau et la qualité de vie des populations d'Afrique australe et de soutenir les régions socialement défavorisées par l'intégration régionale.

1.0.2 Deux cadres stratégiques guident les opérations de la SADC et fournissent aux États membres de l'organisation un programme complet de politiques économiques et sociales à long terme. Le Plan de développement stratégique indicatif régional (RISDP) fournit un cadre de gouvernance qui fixe les normes d'une bonne gouvernance politique, économique et des entreprises ; le Plan stratégique indicatif de l'Organe (SIPO) porte quant à lui vise le maintien de la paix et de la stabilité dans la région. Parmi les autres instruments politiques qui soutiennent le processus d'intégration régionale de la SADC figurent le Plan directeur régional de développement des infrastructures (RIDMP), la Politique agricole régionale (RAP), le Protocole commercial de la SADC, la Stratégie d'industrialisation et la Feuille de route (IDPF), entre autres politiques et stratégies. Elles constituent les cadres directeurs pour la réalisation du programme régional visant à approfondir la coopération et l'intégration.

1.0.3 Malgré la mise en place de plans stratégiques, la région est toujours confrontée à de nombreux défis, notamment : (i) la faible croissance industrielle qui s'explique en partie par la faible participation des États membres de la SADC aux chaînes de valeur régionales ; (ii) le déficit d'infrastructures ; la petitesse des marchés et le nombre disproportionné de pays enclavés ; et (iii) l'absence de mécanisme permettant de mobiliser un financement durable pour les projets régionaux industriels et d'infrastructures matérielles et immatérielles dont le coût total est actuellement estimé à quelques 64 milliards USD pour les cinq prochaines années. Malgré le déficit de financement, d'énormes actifs financiers d'environ 400 milliards USD sont détenus dans les mécanismes des fonds de pension et 200 milliards USD supplémentaires par les compagnies d'assurance (Rapports annuels du CISNA 2012, 2015). Ces actifs sont pour la plupart investis dans des titres négociables (actions et obligations) et dans l'immobilier, et ne contribuent pas de manière significative au financement de projets d'infrastructure ou de chaînes de valeur, tant au niveau national que régional. Aussi, la SADC doit-elle mettre en place un mécanisme de financement approprié pour débloquer

ces ressources pour le développement de projets régionaux, conformément à l'article 26A du Traité SADC.

1.0.4 Pour relever ces défis, la SADC s'est rapprochée de la Banque en 2016 pour qu'elle l'aide à accélérer son programme d'intégration régionale selon une approche programmatique axée sur les grandes priorités de la SADC. Cet engagement a été suivi d'une présentation par la Banque, en mars 2017, d'un document de réflexion intitulé « Financement des infrastructures et de l'industrialisation » lors de la retraite stratégique de la SADC en Eswatini (anciennement connu sous le nom de Royaume du Swaziland).

1.0.5 Sur la base de ce qui précède, la SADC a demandé à la Banque de soutenir les priorités suivantes : (i) opérationnalisation du Fonds de développement régional de la SADC et d'autres instruments financiers novateurs pour la mobilisation des ressources ; (ii) développement de projets régionaux de chaîne de valeur ; et (iii) préparation et développement de projets régionaux prioritaires du Plan directeur régional de développement des infrastructures de la SADC.

1.0.6 À la suite de cette demande, la Banque a pris un engagement de 1,5 million d'UC sur l'Enveloppe des Opérations régionales pour soutenir la demande de la SADC.

1.1 Liens du projet avec les stratégies et objectifs de la Banque et les stratégies et objectifs régionaux

1.1.1 Le projet s'inscrit dans la vision globale de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Il a été approuvé par les États membres de la SADC au plus haut niveau. Il s'inscrit dans le cadre du programme d'intégration et de développement régional de la SADC, qui s'inspire du Plan de développement stratégique indicatif régional révisé (RISDP) qui couvre la période 2015-2020. Les principaux domaines prioritaires du RISDP sont : (i) le développement industriel et l'intégration des marchés ; et (ii) les infrastructures pour soutenir l'intégration régionale ; et (iii) les programmes spéciaux à dimension régionale tels que le financement et la mobilisation des ressources.

1.1.2 Les champs d'intérêt du projet proposés sont également conformes aux grandes priorités de la Banque. Le développement d'infrastructures prioritaires, la création d'un environnement institutionnel propice au développement du secteur privé et à l'intégration régionale sont trois des priorités opérationnelles fondamentales de la stratégie 2013-2022 de la Banque, axée sur la transformation de l'Afrique. La SADC a également concentré dans une phase initiale ses efforts d'industrialisation tout en faisant des infrastructures le catalyseur du processus. Ainsi, le projet contribue spécifiquement aux cinq grands objectifs de la Banque : intégrer l'Afrique, Éclairer et alimenter en électricité l'Afrique, Industrialiser l'Afrique et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations d'Afrique australe.

1.1.3 En outre, le projet répond à l'orientation du Cadre stratégique d'intégration régionale 2018-2025 et à la Stratégie d'industrialisation pour l'Afrique 2016-2025 de la Banque. Les éléments clés de ces deux stratégies sont les suivants : (i) connectivité des infrastructures ; (ii) commerce et investissement ; (iii) intégration financière ; et (iv) développement des chaînes de valeur. Ce projet vise à jouer un rôle de catalyseur et à aider la SADC à débloquer des fonds pour son programme de transformation régionale. En soutenant le financement durable de l'infrastructure régionale et le développement industriel (en particulier les chaînes de valeur régionales), le projet s'aligne sur les stratégies de la Banque et de la SADC en matière d'intégration régionale par le

financement durable de projets régionaux. De plus, il établit des liens importants avec l'élaboration de l'ambitieux cadre stratégique de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

1.2 Justification de la participation de la Banque

1.2.1 Le financement durable de l'infrastructure régionale de la SADC favorisera une intégration régionale plus poussée grâce à une meilleure connectivité des infrastructures. Il contribuera également à créer un environnement propice à la promotion de développements industriels favorisant la croissance économique, la paix et la sécurité dans les pays de la SADC. La région de la SADC s'est déjà engagée en faveur d'une intégration plus poussée, comme le prévoit le RISDP, qui est devenu le modèle d'intégration et de développement socio-économique et fait partie de la « Feuille de route pour la création d'une zone de libre-échange (ZLE) dans la région de la SADC ». Conformément au RISDP et au Traité révisé de la SADC, la région s'est engagée à fournir un financement durable pour le développement de projets régionaux. Toutefois, malgré cet engagement, la région ne dispose toujours pas d'un mécanisme au niveau régional pour débloquer les ressources institutionnelles et privées nécessaires à la mise en œuvre des projets régionaux, rôle que le Secrétariat de la SADC souhaiterait renforcer. Les ressources nécessaires à la SADC pour mettre en œuvre des projets régionaux sont estimées à environ 64,5 milliards USD sur une période de cinq ans, soit 12,9 milliards par an. Ce déficit de financement souligne la nécessité pour la SADC d'établir un mécanisme de financement novateur et durable pour la mise en œuvre de projets régionaux et la réalisation des objectifs de la Communauté. Ce constat tient compte du financement provenant des contributions des pays membres et de l'aide publique au développement. Le tableau 1 ci-dessous présente une estimation des besoins de financement et du déficit de ressources à court terme, pour la période 2015-2020.

Tableau 1 : Programmes et projets régionaux de la SADC Besoins de financement à court terme et déficit de ressources (période de cinq ans) 2015-2020

Domaines prioritaires	Ressources nécessaires (en milliards USD)	Estimation des ressources disponibles (en milliards USD)			Déficit de ressources
		PIC	EM	Alt	
Plan d'action de la Stratégie industrielle 2015-30	0.247 ¹	-	-	0	0.247
Plan directeur de développement des infrastructures	64.000 ²	0.200 ⁴	-	0	63.800
RISDP 2015-2020 révisé	0.260 ¹	0.060 ³	0.011 ⁵	0	0.189
Total	64.507	0.260	0.011		64.236

1 Estimation des coûts : États membres de la SADC. 2 Plan RIDMP de la SADC (Plan d'action à court terme). 4 Ressources engagées par les IFI en faveur de la SADC pour les cinq prochaines années. 3 Part de la SADC sur les 600 millions d'euros alloués au COMESA, à la CAE et à la SADC. 5 Part estimée des contributions totales des États membres (10 %).

1.2.2 En outre, le faible développement des chaînes de valeur dans la région de la SADC sape les efforts déployés pour s'orienter vers un commerce intra-régional important. Celui-ci est actuellement faible par rapport aux autres régions en développement. La plupart des économies de la SADC dépendent encore de

l'exportation de produits primaires provenant d'un nombre limité de secteurs extractifs. Cette situation donne lieu à un faible commerce intra-SADC (12 %), comparé à d'autres régions comme l'Asie (52 %), l'Amérique du Nord (48 %), l'UE (29 %), l'Amérique du Sud et centrale (26 %), la Communauté des États indépendants (19 %) et le Moyen-Orient (15 %). Cette situation est encore aggravée par la faible connectivité physique dans la région de la SADC, ce qui entraîne des coûts de production élevés et des coûts commerciaux transfrontaliers. L'amélioration de la connectivité physique est essentielle à la diversification sectorielle, au développement des chaînes de valeur et à l'augmentation des niveaux de compétitivité, tant au niveau mondial qu'au niveau régional.

1.2.3 Pour cette raison, toutes les parties prenantes de la SADC conviennent de la nécessité urgente de créer un Fonds de développement régional de la SADC (mécanisme de financement) pour : (i) soutenir les États membres dans leurs efforts pour mettre en œuvre le programme d'intégration commerciale de la SADC au niveau national, et (ii) améliorer sensiblement l'infrastructure commerciale de la région de la SADC, ce qui facilitera le commerce intra-SADC et contribuera à renforcer l'intégration commerciale de la région.

1.2.4 Il convient également de noter que les CER d'Afrique subsaharienne et d'autres continents s'attaquent aux problèmes de financement des projets régionaux en mettant en place des mécanismes de financement appropriés tels que les Fonds de développement régional. Compte tenu des efforts similaires des autres CER, du fait que le MPDP de la SADC a déjà été établi en tant que précurseur d'un Fonds de développement régional du Traité et du mandat explicite du Conseil des ministres de la SADC de créer un Fonds de développement régional de la SADC (FDR SADC), il est important que la SADC prenne également des mesures concrètes pour établir un tel mécanisme financier. En effet, des initiatives similaires en Afrique de l'Ouest ont donné des résultats positifs grâce à la mobilisation des ressources et au développement des projets régionaux. Pour plus de détails sur le FDR de la SADC, voir l'Annexe 1 qui décrit la composition et la portée du Fonds.

1.2.5 Le projet complétera et soutiendra les initiatives de la Banque visant à explorer de nouveaux moyens de mobiliser des ressources dans un contexte de développement en mutation. En outre, l'appui de la Banque à ce projet arrive à point nommé et répond à un besoin prioritaire défini des gouvernements de la région et à la stratégie de mobilisation des ressources de la Banque. Cet appui aidera également les États membres de la SADC (en tant que communauté) à mobiliser des fonds pour son programme de transformation régionale.

1.2.6 Du point de vue de la Banque, il faut mentionner qu'il existe au moins trois objectifs de développement pour lesquels il est important que la Banque appuie la création de ce mécanisme : (i) le mécanisme offre à la Banque une opportunité d'affaires de 360 millions USD, à travers l'acquisition de parts du Fonds qui ont été allouées aux partenaires de coopération et au secteur privé ; (ii) soutenir les membres qui n'ont pas la capacité d'acquérir les parts attribuées par une facilité de crédit pour remplir leurs obligations ; et (iii) assurer une mobilisation efficace des ressources financières complémentaires par le biais des marchés financiers et de capitaux locaux et régionaux pour soutenir les autres efforts de la Banque dans la mobilisation des ressources. Cela s'explique en partie par le fait que les besoins de financement de la majorité des grands projets industriels et d'infrastructures régionaux en Afrique dépassent largement les

ressources financières actuelles de la Banque et de ses partenaires de syndication (consortialisation) et de co-financement.

1.3 Coordination des donateurs

1.3.1 La coordination des donateurs dans la région de la SADC est régie par la Déclaration de Windhoek, adoptée en avril 2006. Parmi les principaux domaines énoncés dans la Déclaration et visant à améliorer la coordination, on peut citer : (i) le développement des infrastructures et des projets industriels ; (ii) le renforcement des capacités ; (iii) le commerce ; et (iv) le financement. La Commission européenne (CE) est actuellement le principal bailleur de fonds du groupe de travail conjoint SADC-Partenaires internationaux de coopération (PIC). Son objectif principal est d'améliorer la coordination entre les bailleurs de fonds et le Secrétariat de la SADC. La Banque européenne d'investissement, la Banque mondiale, l'USAID, le Royaume-Uni, la CE et la BAD sont les principaux bailleurs de fonds des projets de la SADC. Ainsi, la Banque assurera une coordination étroite avec les autres PIC et institutions spécialisées dans la mise en œuvre de ses activités. La Banque participe activement à diverses réunions et activités des groupes thématiques de la SADC.

1.3.2 Dans ce contexte, l'appui des donateurs au financement durable des projets régionaux industriels et d'infrastructure repose sur des partenariats associant la SADC, les partenaires de développement, les pays membres de la SADC et les banques multilatérales de développement. Plusieurs donateurs participent à cette initiative. La coordination de ces différents acteurs se fait au sein du Groupe thématique sur le financement et l'investissement dans l'industrie et le commerce (TIFI).

1.3.3 Au cours de la mission d'évaluation des projets effectuée au Botswana, la Banque a informé les partenaires de développement (PD) des activités du projet et s'est assurée de la présence nécessaire des synergies, de la complémentarité et de l'adhésion des autres PD à cette opération. En outre, des consultations ont eu lieu sur les mesures relatives à l'assistance technique offerte par d'autres partenaires au développement. Par exemple, la Banque mondiale envisage de fournir une assistance technique pour le développement de CVR sur l'agro-transformation, tandis que la Commission de l'Union européenne et GIZ (Allemagne) concentrent leur assistance sur la préparation des infrastructures régionales, les produits pharmaceutiques et l'agro-transformation. Le tableau 2 présente une partie de l'appui fourni par certains PD au cours de la phase de préparation.

Tableau 2 : Contribution des partenaires au développement à la phase initiale

Partenaires	Projet et montant engagé	Priorités thématiques	Domaines prioritaires
Union européenne	Soutien à l'industrialisation et aux secteurs de la productivité et à la productivité dans la région SADC (18 millions d'euros)	Développement de 2 chaînes de valeur régionales et élaboration de stratégies relatives à la valeur ajoutée pour deux produits agro-industriels et pharmaceutiques	Cuir et produits pharmaceutiques
GIZ (Coopération allemande)	Coopération pour le renforcement de l'intégration économique régionale de la SADC (15 millions d'euros)	Appui à : <ul style="list-style-type: none"> • La négociation du Protocole sur le commerce des services ; • L'identification et la levée des obstacles non tarifaires ; • Le renforcement du nouveau mécanisme du secteur privé ; et • La mise en œuvre de régimes commerciaux simplifiés pour le commerce intra-SADC 	Transversal
Banque mondiale	Soutenir le commerce, l'emploi et le développement industriel dans la région de la SADC (0,5 million USD)	Soutenir le développement du Conseil sur les CVR dans deux chaînes de valeur agro-industrielles prioritaires	Agro-transformation

II . DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Objectifs et composantes du projet

2.1.1 L'objectif général de développement du projet est de contribuer à une intégration régionale plus poussée de la SADC à travers le financement durable de projets industriels et d'infrastructures régionaux. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants : (i) la mise au point d'instruments financiers pour la mobilisation des ressources, (ii) le renforcement des capacités de mobilisation des ressources financières pour le développement des infrastructures régionales, (iii) le développement des chaînes de valeur régionales dans le secteur minier et (iv) le renforcement des capacités en matière de développement des projets industriels et d'infrastructures. Ce projet devrait : (i) renforcer la mobilisation des ressources, (ii) augmenter le nombre de projets industriels et d'infrastructures régionaux financés, et (iii) renforcer les capacités de développement de projets dans la région de la SADC.

2.1.2 La conception du projet est le résultat d'un vaste processus de consultation avec le Secrétariat de la SADC. Elle s'inspire des décisions du Conseil des ministres de la SADC, l'organe décisionnel des institutions de la SADC. Le projet est prévu pour s'étaler sur trois ans. Il sera financé par des dons du FAD. Le budget du projet, hors taxes et droits de douane, s'élève à 1 500 000 UC.

2.1.3 Le projet comporte quatre composantes dont les principales activités sont résumées ci-dessous. La description détaillée des composantes et des coûts du projet est présentée dans les annexes techniques B5.

2.1.3.1 **Composante 1 : Opérationnalisation du Fonds de développement régional de la SADC et développement des instruments financiers**

(A) Opérationnalisation du FDR de la SADC

L'objectif principal du FDR de la SADC est de créer un mécanisme financier pour mobiliser des ressources auprès des États membres, des partenaires au développement et du secteur privé afin de soutenir le développement régional et d'approfondir l'intégration régionale, comme le prévoit l'article 26A du Traité de la SADC.

Conformément à la décision du Conseil de la SADC, cette composante du projet sera axée sur l'élaboration d'un plan visant à faciliter la mise en œuvre opérationnelle du FDR à travers la fourniture d'un appui technique au Secrétariat de la SADC et aux États membres. Il s'agira notamment d'engager un dialogue sur les incidences de l'opérationnalisation des FDR en tenant compte des questions politiques et techniques, d'identifier les besoins des États membres pour permettre la mise en œuvre de ces FDR et d'établir un mécanisme pour fournir un appui aux États membres. Les principales activités comprendront :

- Élaboration de la note technique sur le FDR de la SADC, qui comprendra un plan pour l'opérationnalisation du FDR de la SADC ;
- Faciliter la signature et la ratification de l'accord de financement et au moins quatre (4) réunions de dialogue ;
- Mise en place d'une structure de financement, y compris un cadre pour la prise de participation des BMD ;
- Élaboration du plan de migration du SADC-MPDP vers le SADC-RDF ; et
- Évaluation d'autres installations (c'est-à-dire les fonds existants qui incluent l'agriculture, les catastrophes, le VIH, entre autres) et les modalités de leur intégration dans le FDR de la SADC.

(B) Élaboration d'instruments et d'un cadre de financement

Cette sous-composante soutiendra le développement d'instruments financiers et de cadres pertinents pour les projets régionaux de la SADC tels que les obligations d'infrastructure, les garanties partielles de risque, les garanties d'assurance financière et les garanties partielles de crédit. Les principales activités comprendront (i) l'évaluation et la cartographie des instruments financiers pertinents pour la SADC, et (ii) une étude de faisabilité sur le mécanisme régional de garantie de crédit pour la région de la SADC.

2.1.3.2 **Composante 2 : Développement de chaînes de valeur régionales dans des secteurs miniers sélectionnés :**

Cette composante entreprendra la cartographie et le développement des chaînes de valeur régionales dans le secteur minier, et se concentrera en particulier sur deux sous-secteurs miniers :

- a. **Le traitement du cuivre** ; et
- b. **Affinage du cobalt pour leur utilisation dans les batteries et le stockage de l'énergie, les alliages, catalyseurs, pigments et colorants** (toutefois, la Banque participera également au développement de CVR agro-industrielles et pharmaceutiques).

Le développement des chaînes de valeur dans ces deux sous-secteurs inclura également les intrants et les services miniers tout en tenant compte des dimensions suivantes :

- Développement des réseaux régionaux d'infrastructures (routes, rail, institutions de recherche, etc.) en tant que responsabilité partagée.
- Le développement des chaînes de valeur régionales (CVR) et des pôles industriels en tant que responsabilité conjointe des gouvernements et du secteur privé, avec l'appui des banques nationales et régionales.
- L'ordre de priorité des projets sera fondé sur l'importance stratégique nationale et/ou régionale (par exemple, l'enrichissement des minéraux), l'interdépendance régionale (par exemple, celle fondée sur les intrants dans l'économie régionale comme la manufacture, l'agriculture et la construction) et la valeur ajoutée des ressources comme le cuivre, le cobalt, le diamant, etc. et le potentiel de création d'emplois.
- La région organise également, en marge de chaque sommet, la Semaine de l'industrialisation de la SADC. Il s'agit d'une plateforme régionale annuelle qui réunit le public et le privé et qui vise à promouvoir de nouvelles opportunités pour le commerce et les investissements intra-régionaux.

2.1.3.3 Composante 3 : Identification, catégorisation et développement des projets prioritaires du Plan directeur régional de développement des infrastructures de la SADC

Cette composante aidera la SADC à renforcer sa capacité de sélection et de hiérarchisation des projets régionaux d'infrastructures et à constituer une réserve de projets régionaux à mettre en œuvre immédiatement, à moyen et à long terme, grâce à l'élaboration d'un cadre pour le filtrage et la sélection des projets, la préparation des fiches de projets et la preuve du concept de mobilisation des ressources. Cette composante comprendra le développement des capacités de planification, de conception et de financement d'infrastructures durables (à faible émission de carbone et résilientes au climat), notamment les capacités liées au climat et au financement de projets. Cette composante aidera également la SADC à élaborer une plateforme de suivi de la mise en œuvre du RIDMP, y compris la cartographie des donateurs. Cette composante sera réalisée par le biais de l'assistance technique.

Tableau 3 : Composantes du projet : Description détaillée par composante

Description de la composante	Coûts (UC)
Composante 1 : Opérationnalisation du FDR et des instruments financiers de la SADC	
<p>a. Opérationnalisation du FDR de la SADC</p> <ul style="list-style-type: none"> Assistance technique, y compris l'élaboration de la note technique sur le FDR de la SADC ; Appui aux États membres de la SADC pour la signature et la ratification de l'accord. Tenir au moins quatre (4) réunions de consensus avec les États membres. Cette tâche sera menée par le Secrétariat de la SADC ; Élaboration d'une structure de financement, y compris un cadre pour la prise de participation des BMD; Élaboration du plan de migration du SADC-MPDP vers le SADC-RDF ; et Évaluation d'autres installations (c'est-à-dire les fonds existants qui incluent l'agriculture, les catastrophes, le VIH, entre autres) et les modalités de leur intégration dans le FDR de la SADC. <p>b. Développement d'instruments financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Identification et développement d'instruments tels que les garanties partielles de crédit, les garanties partielles de risque et les instruments syndiqués, etc. en vue d'assurer des options viables et alternatives de mobilisation de ressources. 	428,571
Composante 2 : Développement de chaînes de valeur régionales dans des secteurs miniers sélectionnés	
<ul style="list-style-type: none"> Cartographie de la chaîne de valeur régionale au niveau de la SADC, des États membres et au niveau mondial (les deux sous-secteurs sélectionnés, qui comprendront les intrants et les services miniers, sont (i) le traitement du cuivre et (ii) le raffinage du cobalt pour son utilisation dans les batteries. Analyse détaillée de la chaîne de valeur des deux sous-secteurs miniers : <ul style="list-style-type: none"> Le traitement du cuivre ; et L'affinage du cobalt pour son utilisation dans les batteries et le stockage d'énergie Les intrants et services miniers qui comprennent les chaînes de valeur en amont, c.-à-d. (biens d'équipement, biens de consommation et services). Identification des goulets d'étranglement politiques et réglementaires Identification de la liste des projets potentiels du secteur privé qui feront l'objet d'une brève étude de préfaisabilité. 	535,714
Composante 3 : <u>Identification, catégorisation et développement des projets prioritaires du Plan directeur régional de développement des infrastructures de la SADC</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un cadre pour l'établissement des priorités et l'évaluation des projets d'infrastructure régionaux ; Élaboration d'une base de données en ligne à partir de la liste des projets d'infrastructure prioritaires, qui favorise la transparence et fournit une orientation pour un meilleur suivi de la mise en œuvre des projets. Développement d'une preuve de concept pour la mobilisation des ressources sur la base d'instruments financiers identifiés. Développement d'une preuve de concept pour la mobilisation de ressources pour des projets d'infrastructure et des tests. Entreprendre une évaluation des déficits de compétences dans le domaine de la préparation des projets et du renforcement des capacités des agents de la SADC. 	500,000
Composante 4 : Gestion de projet	
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre, coordination et suivi du projet Gestion financière et administrative et établissement de rapports sur le projet Préparation des rapports d'audit et d'activité ainsi que des plans de travail Gestion technique et établissement de rapport sur le projet 	738,546
Total	2 202 831

2.2 *Solution technique retenue et autres solutions envisagées*

2.2.1 Au cours de la préparation et de l'évaluation des projets, un certain nombre d'options ont été explorées concernant les domaines d'intervention, sa portée et son orientation, l'allocation budgétaire entre les sous-composantes et les modalités de mise en œuvre. Fort de ces considérations, des recommandations issues des travaux d'analyse et des enseignements tirés de l'appui que la Banque et d'autres partenaires ont apporté par le passé à la SADC et à des organismes similaires, il a été convenu avec le

Secrétariat de la SADC de fournir une intervention équilibrée, susceptible de produire des résultats concrets et de contribuer de façon considérable aux efforts en cours pour établir un mécanisme viable de financement des projets régionaux. La possibilité de canaliser les ressources par le biais des systèmes de la SADC a été envisagée. Toutefois, sur la base d'une analyse approfondie, l'utilisation d'une approche intégrée plutôt que d'une approche de type autonome s'est avérée plus appropriée. Sur cette base, le Secrétariat a été informé que cet arrangement ne sera autorisé que si l'équipe (l'équipe d'exécution du projet) est en mesure de mener à bien ses activités de gestion quotidienne du projet conformément à ses responsabilités, sans aucune forme ou l'apparence d'ingérence de la part du Secrétariat de la SADC dans les activités internes de gestion.

2.2.2 D'autres domaines d'intervention du projet ont également été envisagés, mais la priorité a été donnée aux activités les plus efficaces, tout en appuyant quelques activités opérationnelles qui découlent du mandat principal de la SADC. Cet arrangement repose sur une approche holistique pour relever les défis du Secrétariat de la SADC (par exemple, en termes de capacité) tout en assurant une complémentarité maximale avec les autres partenaires stratégiques. Par exemple, alors que l'UE, GIZ et la Banque mondiale soutiennent la SADC dans la préparation de projets d'infrastructure par l'intermédiaire du MPDP de la SADC ainsi que dans le développement de chaînes de valeur régionales dans l'agro-industrie et les produits pharmaceutiques, le soutien de la Banque sera axé sur la mise en place d'un mécanisme de financement durable pour le développement des infrastructures et du développement industriel régionaux. Le projet mettra également l'accent sur les chaînes de valeur dans les sous-secteurs miniers du cuivre et du cobalt pour appuyer les initiatives d'enrichissement des minéraux dans la région.

Un résumé des considérations techniques et des options de conception du projet est présenté au tableau 4.

Tableau 4 : Solutions de rechange envisagées et motifs de rejet

Solution de rechange	Brève description	Motif du rejet
États membres cibles pour le financement durable de projets régionaux	Les besoins spécifiques des pays seront identifiés et le soutien au financement durable des projets régionaux sera canalisé au niveau national.	Cette approche s'écarte de celle régionale de financement des projets régionaux. De plus, elle répartit faiblement les ressources.
Approche indépendante de l'utilisation d'une CEP autonome	Fournir un soutien par l'intermédiaire d'une cellule autonome d'exécution du projet, cette cellule étant gérée par le personnel du projet.	Tel que démontré par les projets mis en œuvre par la CEP autonome du Secrétariat de la SADC, l'approche ne garantit pas une mise en œuvre efficace du projet.
Modalité de financement	Cette approche viserait chaque pays membre en vue de la mobilisation de ressources pour un projet régional.	Cela aurait contrecarré l'objectif de bâtir l'esprit d'unité et de consensus pour forger un avenir commun pour les États membres de la SADC. L'approche adoptée garantira une compréhension commune entre les pays, étant donné qu'ils conviendront conjointement du mécanisme de financement des projets régionaux. De plus, l'approche adoptée facilitera l'adhésion.
Domaines d'intervention du projet	Le Secrétariat de la SADC a soumis une longue liste d'activités nécessitant un financement. Après une évaluation approfondie par l'équipe, il a été décidé d'appliquer strictement le principe de sélectivité, en mettant particulièrement	Une part importante des ressources aurait été affectée à des activités de financement essentiellement opérationnelles, avec des possibilités limitées de transformation de la SADC.

	l'accent sur les activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'efficacité, l'efficacité et la pertinence de la SADC, tout en assurant la complémentarité avec les autres interventions des partenaires stratégiques et en évitant les doubles emplois	
--	---	--

2.3 Type de projet

Le projet est une opération régionale/multinationale qui répond aux critères des biens publics régionaux (BPR). Le tableau 5 ci-dessous indique que le projet proposé satisfait aux sept critères des biens publics régionaux (BPR).

Tableau 5 : Conformité aux exigences des BPR

Critères	Évaluation
Non-rivalité	La participation des tiers à l'élaboration de projets industriels et d'infrastructures régionaux ainsi qu'à la mise au point d'instruments financiers pour la mobilisation des ressources et l'atténuation des risques, y compris la mise en œuvre du FDR, ne diminuera pas l'utilité de ces mesures pour les principaux bénéficiaires.
Non-exclusion	Tous les produits générés par les travaux de la SADC, y compris les produits de ce projet, relèvent des BPR. Ainsi, une fois que l'infrastructure régionale et le projet industriel seront développés et que les instruments financiers auront été identifiés, développés et mis en œuvre, tous les pays membres de la SADC en tireront profit.
D'intérêt public	Tous les pays membres de la SADC ont été consultés à tous les stades de la préparation des projets et ont convenu d'œuvrer à l'élaboration de projets industriels et d'infrastructures régionaux ainsi qu'au développement d'instruments financiers pour la mobilisation des ressources. Cela favorisera une croissance économique et un développement socioéconomique durables et équitables qui permettront de réduire la pauvreté et, à terme, de l'éliminer. La SADC a concentré ses efforts d'industrialisation en amont pour favoriser l'intégration économique régionale et améliorer les conditions de vie des populations d'Afrique australe ainsi que la paix et la sécurité. L'infrastructure a également été identifiée comme un catalyseur de l'industrialisation. L'amélioration du développement industriel dans la région de la SADC devrait contribuer à créer des emplois et à réduire les taux de chômage élevés qui frappent la région, en particulier, les jeunes.
Participation de plusieurs pays	L'appui à la SADC sur le financement durable des projets régionaux d'infrastructure et des projets industriels sera inclusif, allant du niveau national au niveau régional, afin de garantir l'appropriation et l'utilisation ultérieure des instruments financiers et des ressources par les pays membres.
Alignement stratégique sur le travail de la Banque	Le projet s'inscrit dans le droit fil de la Stratégie décennale (2013-2022) de la Banque, qui vise à soutenir l'intégration régionale en Afrique pour une croissance durable et inclusive ainsi que l'intégration dans l'économie mondiale. Il est également conforme au cadre stratégique d'intégration régionale 2018-2025 de la Banque qui met l'accent sur i) la connectivité des infrastructures ; ii) le commerce et l'investissement ; et iii) l'intégration financière.
Rôle catalyseur et en amont	L'appui de la Banque ira au-delà de la durée de ce projet. Elle jouera un rôle de catalyseur en établissant un mécanisme de financement régional qui aidera à débloquer et à fournir les ressources pour les projets régionaux.
Avantages supplémentaires de la coopération	Le succès de la mise en œuvre de ce projet stimulera l'exécution des projets régionaux de la SADC. Il contribuera donc à renforcer l'intégration physique et économique ainsi que l'industrialisation entre les pays membres de la SADC et, à terme, à stimuler le commerce intra-régional. Le projet contribuera directement à renforcer la coopération entre les pays de la SADC et conformément aux principes inscrits dans le Traité de la SADC.

2.4 Coût du projet et modalités de financement

2.4.1 Le coût total estimé du projet, hors taxes et droits de douane, est de 1,5 million d'UC. La contribution de l'organe d'exécution (Secrétariat de la SADC) comprendra le financement intégral du coordinateur du projet, ainsi que de l'expert en passation de

marchés et du spécialiste de la gestion financière financés à 50% par le FAD et à 50% par le Secrétariat de la SADC. En outre, la SADC mettra à disposition des bureaux à son siège de Gaborone, au Botswana, des fournitures de bureau, une connexion Internet et prendra en charge les frais de communication pendant toute la durée du programme. Le Secrétariat a établi les estimations suivantes :

2.4.2 Globalement, la contribution en nature de la SADC au projet est estimée à environ 846 000 USD (603 984 UC), ce qui représente 28,7 % du coût total du projet.

2.4.3 Les tableaux 6, 7 et 8 présentent les coûts estimatifs du projet par catégorie de dépenses, sources de financement et dépenses prévues, respectivement. Des détails supplémentaires sur le coût du projet par composante et par catégorie de dépenses sont présentés à l'Annexe technique B5.

Tableau 6 : Coûts estimatifs du projet par composante (en USD et en UC)

Composante		USD	UC
1	Opérationnalisation du Fonds de développement régional de la SADC et développement des instruments financiers	600,000	428,571
2	Développement de chaînes de valeur régionales dans des secteurs miniers sélectionnés :	750,000	535,714
3	<u>Identification, catégorisation et développement des projets prioritaires du Plan directeur régional de développement des infrastructures de la SADC</u>	700,000	500,000
4	Contribution du bénéficiaire	846,000	613,857
5	Fonds de réserve	173,760	124,688
	Total	3,069,760	2,020,831

Tableau 7 : Sources de financement (en UC)

Sources de financement (UC)	Réserves en devises	%	Appel d'offre restreint	%	Total	%
Don du Fad	1,500,000	68.1	s.o.	s.o.	1,500,000	68.1
Contribution du bénéficiaire	702,831	31.9	s.o.	s.o.	702,831	31.9
Total	2,202,831	100	s.o.	s.o.	2,202,831	100

Tableau 8 : Calendrier des dépenses du projet

Composantes	2019 UC	2020 UC	2021 UC
Composante 1 : Opérationnalisation du FDR de la SADC et développement des instruments financiers	150,000	200,000	149,000
Composante 2 : Développement de chaînes de valeur régionales dans des secteurs miniers sélectionnés :	200,000	300,000	72,643
Composante 3 : Identification, catégorisation et développement des projets prioritaires du Plan directeur régional de développement des infrastructures de la SADC	150,000	200,000	78,357
Coût de base total	500,000	700,000	300,000
Total	500,000	700,000	300,000

2.5 Secteur et population cibles du projet

2.5.1. Les principaux avantages du projet sont les suivants : i) augmentation des ressources pour le développement des infrastructures régionales et des projets industriels ; ii) commerce intra-régional ; et iii) chaînes de valeur régionales. Les bénéficiaires directs du projet sont les pays membres de la SADC qui ont ratifié le Traité de l'organisation ou y ont adhéré (16 au total) et le Secrétariat de la SADC. Ils bénéficieront de la mise en place d'un mécanisme de financement durable des projets régionaux, de l'augmentation du commerce intra-régional résultant du développement des chaînes de valeur régionales, de l'augmentation de la croissance grâce au développement des projets régionaux d'infrastructure et au partage des expériences et meilleures pratiques. En outre, le projet contribuera au programme d'intégration continentale en améliorant la connectivité non seulement avec l'ensemble de la SADC, mais également avec d'autres régions et en soutenant des programmes qui relèvent du Programme pour le développement des infrastructures (PIDA). Le secteur privé bénéficiera également indirectement de l'amélioration de l'environnement des affaires et de la participation à la mise en œuvre de divers instruments financiers, notamment la préparation et le développement de projets régionaux.

2.6 Processus participatif pour l'identification, la conception et la mise en œuvre des projets

2.6.1 Au cours de la préparation et de l'évaluation des projets, la mission de la Banque s'est entretenue avec le personnel du Secrétariat de la SADC, les partenaires stratégiques et d'autres parties prenantes, en vue de renforcer les efforts de collaboration pour soutenir le programme de la SADC visant à établir un mécanisme durable de financement des projets régionaux. Les discussions ont porté sur la façon dont la Banque peut aider à relever les nombreux défis mis en évidence au paragraphe 1.0.3, à la lumière des évaluations effectuées principalement par le Secrétariat et des discussions techniques auxquelles la Banque a participé. Pour plus de détails sur cet engagement et les modalités de coordination des parties prenantes internes et externes, voir l'Annexe 6.

2.6.2 La conception du projet s'appuie également sur les rapports suivants, qui sont le fruit de processus consultatifs impliquant le Secrétariat de la SADC et d'autres partenaires : Traité de la SADC de 1992, Accord de la SADC sur le Fonds de développement régional, Plan de développement stratégique indicatif régional révisé de la SADC 2015-2020 ; Stratégie d'industrialisation et Feuille de route de la SADC 2015-2063 ; Plan directeur régional de développement des infrastructures de la SADC 2014-2027 et Facilité de préparation et développement des projets de la SADC, parmi d'autres. Sur la base des informations tirées des stratégies et des questions soulevées par les parties prenantes, la Banque a tenu des discussions avec le personnel du Secrétariat de la SADC au cours de la mission d'évaluation et a convenu par consensus d'inclure certaines des questions soulevées par les parties prenantes dans le rapport d'analyse de projet (RAP). Pour plus de détails sur la façon dont les questions soulevées par les intervenants ont été abordées et prises en compte dans la conception de ce projet, voir l'Annexe 6.

2.6.3 Une feuille de route a été élaborée sur la base de cette approche et d'autres consultations auront lieu au cours de la phase de mise en œuvre avec les bénéficiaires et les partenaires de développement afin d'assurer une mise en œuvre et une coordination harmonieuses des projets.

2.7 Expérience du Groupe de la Banque, enseignements ayant informé la conception du projet

2.7.1 La conception de ce projet est guidée par divers rapports analytiques et les résultats des consultations menées lors des missions de préparation et d'évaluation du projet. Entre 2006 et 2018, la Banque a approuvé environ 52 millions d'UC pour 5 projets multinationaux axés sur l'appui technique à l'élaboration de l'Accord pour le FDR de la SADC, le contrôle des maladies transmissibles, le renforcement des capacités pour l'enseignement ouvert et à distance, le renforcement des institutions de gestion des risques liés aux maladies animales transfrontalières et les cours d'eau partagés de la SADC. La Banque a également apporté son soutien à la préparation et au développement de projets régionaux d'infrastructure gérés par le Secrétariat, dont certains comprennent le corridor de Nacala (reliant la Zambie au Malawi et au Mozambique) et le pont de Kazungula (reliant le Botswana et la Zambie sur le fleuve Zambèze). L'examen du rendement des projets régionaux indique qu'en général, ils ont tendance à donner de meilleurs résultats lorsqu'ils sont conçus comme des projets autonomes. La liste complète des 7 projets multinationaux conçus et mis en œuvre par la SADC entre 2006 et 2018 comprend les leçons tirées et les mesures prises pour les intégrer dans la conception du projet. Ils sont présentés au tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9 : Enseignements pris en compte dans la conception du projet

Titre du projet	Leçons tirées	Mesures prises pour intégrer les enseignements tirés dans le rapport d'analyse de projet
Phase 1 & 2 du corridor de Nacala au Mozambique, 142,6 millions d'UC et en Zambie 69,4 millions d'UC. État d'avancement - En cours - (2009-2021)	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'évaluer et de choisir avec soin les méthodes de passation de marchés les plus appropriées et de simplifier les procédures de décaissement. 	La conception du projet tiendra compte des aspects liés à la mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la passation des marchés.
Projet du pont de Kazungula. La Banque soutient la partie zambienne - 51 millions d'UC - État d'avancement : en cours - (2014-2019)	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de superviser étroitement les sociétés-conseils pour s'assurer de la pertinence et de la qualité de la prestation de leurs services. 	Le projet veillera à ce que le comité directeur chargé de faciliter la mise en œuvre du projet soit mis en place avant le début du projet.
FDR de la SADC-Appui technique à l'élaboration de l'Accord pour le Fonds (2013-2018)	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de superviser étroitement les sociétés-conseils pour s'assurer de la pertinence et de la qualité de la prestation de leurs services. 	Le projet tiendra compte des enseignements tirés de l'élaboration de l'Accord pour le FDR de la SADC.
Projet d'appui aux cours d'eau partagés - 15,2 millions d'UC. État d'avancement - Achevé - (2007-2013)	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'assurer une capacité adéquate au sein de l'UGP pour assurer une mise en œuvre efficace du projet. 	<p>Le projet veillera à ce que l'UGP dispose de ressources suffisantes.</p> <p>Les méthodes de passation des marchés pour toutes les catégories de dépenses seront guidées par les procédures de passation des marchés de la Banque. Elles ont été soigneusement choisies en étroite consultation avec l'organe d'exécution - le Secrétariat de la SADC.</p>

2.8 Indicateurs clés de performance

2.8.1 Les indicateurs clés de performance définis et les résultats attendus à l'achèvement du projet sont énoncés dans le Cadre logique. Les résultats escomptés comprennent l'opérationnalisation du FDR de la SADC, le développement des CVR, le développement d'une réserve de projets régionaux d'infrastructures bancables et de projets prioritaires présentés à l'AIF, ainsi que l'amélioration de la capacité à développer et mettre en œuvre des projets régionaux. Les résultats escomptés au titre de la composante I comprennent l'opérationnalisation du FDR de la SADC par l'élaboration de notes de diagnostic sur les modalités d'opérationnalisation du Fonds, l'élaboration du plan de mise en œuvre du FDR de la SADC, la ratification de l'accord par les deux tiers des États membres et la mise au point des instruments financiers de mobilisation des ressources. Les résultats escomptés au titre de la composante II comprendront la cartographie, l'identification et la préparation des CVR dans les sous-secteurs miniers du cuivre et du cobalt, et les études de préfaisabilité des CVR potentielles. Les résultats escomptés au titre de la composante III comprennent l'élaboration d'un cadre/outil pour hiérarchiser les projets régionaux, une liste unique de projets régionaux prioritaires, la preuve de concept pour mobiliser un financement durable pour les projets régionaux, et la réserve de projets AIF-SADC. Les résultats escomptés au titre de la composante IV comprennent l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités sur l'élaboration des projets et la manière d'accéder au financement climatique.

III. FAISABILITÉ DU PROJET

3.1 Performance économique et financière

3.1.1 Ce programme est une intervention d'appui institutionnel et d'assistance technique. Par conséquent, l'analyse économique et financière traditionnelle ne s'applique pas. Toutefois, on peut affirmer que le projet contribuera à l'approfondissement de l'intégration régionale grâce à l'augmentation du commerce intra-régional. Le financement des CVR et le développement des infrastructures qui en résulteront favoriseront également des investissements plus productifs, ce qui est essentiel à la transformation économique de la SADC et à la réalisation de ses plans régionaux, de la Stratégie décennale de la Banque, du RISF et des 5 priorités stratégiques (les High 5).

3.2 Impacts environnementaux et sociaux

3.2.1 **Environnement et changement climatique** : Le projet n'aura pas d'impact négatif sur l'environnement. Il est classé dans la catégorie 3. (Annexe 3). En ce qui concerne le changement climatique, le projet n'est pas directement vulnérable aux risques climatiques, mais il offre la possibilité de concevoir et de financer des systèmes d'infrastructure à faible émission de carbone et résistants au climat. Malgré la faible contribution de la région au changement climatique (moins de 2,8 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre), elle est la plus vulnérable aux impacts du changement climatique, ce qui entraîne de graves conséquences sur les communautés, les écosystèmes, l'économie (infrastructures, exploitation et fourniture de services) et le développement humain en général.

3.2.2 **Selon le GIEC**, les températures moyennes dans la région ont augmenté de plus de 0,5°C au cours des 100 dernières années et l'on s'attend à ce que le climat de la région devienne plus variable et extrême. Dans ce contexte, le financement de projets industriels et d'infrastructures régionaux dans la SADC devrait viser, entre autres, à : donner la priorité à la conception et au financement de projets qui fournissent de meilleurs services tout en protégeant l'environnement. Les actions spécifiques à mettre en œuvre à cet égard comprennent : le développement des capacités de planification, de conception et de financement d'infrastructures à faible émission de carbone et résilientes au climat ; une couverture adéquate des projets éligibles à la catégorie changement climatique et croissance verte dans le portefeuille régional de la SADC et soutenus par les ressources mobilisées par le mécanisme. Cette intervention devrait contribuer grandement à aider les pays de la SADC à atteindre les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation fixés dans leurs stratégies de lutte contre les changements climatiques, leurs contributions déterminées au niveau national, leurs plans d'adaptation nationaux (PAN) et autres, le cas échéant.

3.2.3 **Social** : Le projet vise le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté par un meilleur financement durable des projets régionaux d'infrastructures et industriels. En fin de compte, le projet vise à favoriser une intégration régionale plus poussée de la SADC par le financement durable de projets régionaux. En établissant un mécanisme de financement durable pour les projets régionaux, le projet contribuera à débloquer des ressources du secteur privé et des investisseurs institutionnels dont la mise en œuvre réussie peut contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socioéconomique dans la région. Dans ce contexte, le projet devrait contribuer à l'élaboration de projets régionaux qui conduiront à la croissance économique et, à terme, à la réduction de la pauvreté dans la région. L'impact social et la réduction de la pauvreté

se refléteront directement à travers le nombre d'emplois créés, le nombre de créations d'entreprises et leur croissance durable. En outre, le projet s'intéressera à des questions plus larges, notamment celles de la jeunesse et de l'égalité des genres, qui sont cruciales pour l'Agenda de développement de la SADC.

3.2.4 Genre : La politique de la SADC en matière d'égalité entre les hommes et les femmes est le cadre qui sous-tend l'approche de la SADC en la matière. Le genre est l'une des questions transversales de la SADC. Selon le Protocole de la SADC sur le genre, la participation des femmes dans les secteurs des infrastructures et des minéraux a toujours été faible par rapport à celle des hommes. Des facteurs tels que le manque de compétences requises et les tabous ont contribué à la faible participation des femmes dans ces secteurs. Par exemple, dans le secteur minier, les femmes représentent environ cinq pour cent de la main-d'œuvre en moyenne. Et ce, alors que des progrès louables aient été réalisés sur les questions de genre dans le secteur industriel de la SADC au cours de la dernière décennie. Le projet devrait comporter des volets d'autonomisation pour élargir la portée et la qualité de la participation des femmes et des jeunes au processus d'industrialisation, notamment en améliorant l'accès au financement, le développement des compétences et les programmes d'appui aux PME, ainsi que les compétences de subsistance des femmes et des jeunes, en particulier dans les secteurs à forte valeur ajoutée comme les services, la manufacture, l'horticulture, les transports, les industries énergétique, agricole et commerciale.

De même, les projets d'infrastructure sont souvent insensibles au genre parce qu'on suppose que les femmes et les hommes bénéficieront automatiquement sur un pied d'égalité des nouvelles infrastructures, sans tenir dûment compte de toute la gamme des impacts sociaux et économiques, positifs comme négatifs. Trop souvent, les résultats positifs obtenus par les femmes grâce aux projets d'infrastructure sont imprévus et non planifiés. Une infrastructure bien conçue, bien située et peu coûteuse peut être un outil puissant pour parvenir à des opportunités qui profitent aux deux genres. Par conséquent, l'intégration de la dimension de genre ne doit pas seulement être considérée comme un facteur nécessitant une attention particulière dans les projets d'infrastructure, mais plutôt comme un facteur critique pour le succès et la durabilité du projet. En effet, il faut veiller à ce que les femmes ne se trouvent pas dans une situation moins favorable, tant en termes absolus que par rapport aux hommes, en raison des préjugés des hommes dans la conception et la gestion des projets d'infrastructure. Le projet proposé renforcera l'intégration d'une perspective sexospécifique dans le programme régional de développement de projets de la SADC. En outre, la connectivité de l'infrastructure régionale qui en résultera facilitera le commerce transfrontalier, tant formel qu'informel. En effet, les femmes sont les principaux acteurs du commerce transfrontalier. L'intégration d'une perspective sexospécifique sera réalisée en veillant à ce que des statistiques ventilées par sexe soient fournies et suivies de près.

3.3 Intégration de la dimension de genre

3.3.1 L'égalité des genres sera intégrée dans des projets régionaux spécifiques identifiés. Sur la base de la catégorisation par sexe ; le projet a été classé dans la catégorie IV. L'analyse comparative entre les genres portera sur des projets régionaux identifiés en fonction de secteurs spécifiques. Projets de catégorie IV ; en supposant que le projet ne comporte aucun élément sexospécifique de quelque nature que ce soit, cette catégorie permet d'accorder une attention minimale à l'égalité des genres. Cela, dans l'hypothèse où il y a très peu, voire pas du tout, d'opérations qui n'offrent aucune possibilité de traiter les questions de genre. Dans cette catégorie, une ou plusieurs des activités du projet peuvent être axées sur l'égalité des genres. Toutefois, elles ne sont pas essentielles à la réalisation des objectifs du projet. Les objectifs liés à ces activités sont ventilés par sexe ou, lorsque la ventilation des données par sexe n'est pas possible, ils sont considérés comme pertinents, en fonction du secteur spécifique et de la nature du projet. Il n'y aura pas d'impact négatif anticipé sur le genre ou de risques sexospécifiques pour la mise en œuvre du projet.

3.3.2 Réinstallation involontaire : Le projet n'entraînera aucun déplacement de population.

IV. MISE EN ŒUVRE

4.1 Modalités de mise en œuvre

4.1.1 Le Secrétariat de la SADC sera l'organe d'exécution (AE) du projet. La mise en œuvre du projet sera assurée par la Cellule d'exécution du projet (CEP). Celle-ci sera dirigée par le directeur de projet et sera composée d'un expert en passation de marchés, d'un expert en gestion financière et d'un expert en suivi et évaluation. La Cellule sera chargée de la gestion quotidienne du projet. La CEP, par l'intermédiaire du gestionnaire du projet, rendra compte au Comité de gestion du projet (CGP), composé du secrétaire exécutif et des chefs des directions bénéficiant du projet. Le Comité directeur, composé de représentants de la SADC, de la Banque et de donateurs (en qualité d'observateurs), sera le principal organe de supervision du projet. Le Secrétariat soumettra des rapports à la Banque et aux autres partenaires stratégiques et sera responsable de toutes les ressources décaissées. Les capacités du Secrétariat de la SADC ont été évaluées au cours de l'évaluation et des mesures d'atténuation appropriées ont été mises en place, notamment le recrutement d'un coordonnateur de projet (pour deux ans), d'un responsable supplémentaire des finances (pour trois ans) et d'un spécialiste de la passation des marchés (pour un an). Le Secrétariat s'est engagé à pourvoir les postes de responsable du suivi et de l'évaluation et de responsable de la passation des marchés. L'objectif étant de faciliter le transfert des connaissances et de maintenir les fonctions de passation des marchés, de suivi et d'évaluation et qu'elles se réalisent sans heurts et de manière durable, tant pendant toute la durée du projet qu'après son achèvement. Un des secrétariats sera également affecté par le Secrétariat de la SADC à l'équipe de mise en œuvre du projet.

4.2 Programme de travail

4.2.1 Un plan de travail et un plan d'approvisionnement consolidés seront élaborés et gérés par le Secrétariat de la SADC.

4.3 Structure de gouvernance et de mise en œuvre du projet

4.3.1 Pour assurer la mise en œuvre, la supervision et l'évaluation du projet, le cadre de gouvernance proposé doit être ancré dans le Groupe technique de supervision stratégique. Ceci est conforme aux souhaits du partenaire. Le groupe technique est composé de représentants de la BAD, du Secrétariat de la SADC, du Centre de ressources pour le financement du développement de la SADC et d'autres partenaires en qualité d'observateurs.

4.3.2 De plus, afin de garantir sa bonne conduite, le Secrétariat de la SADC intégrera le projet dans le système de gestion des informations du projet, sous la responsabilité de la Direction de la planification politique et de la mobilisation des ressources.

4.4 Gestion financière (GF)

4.4.1 L'évaluation de la GF effectuée par la Banque (y compris l'examen de la budgétisation, de la comptabilité, des contrôles internes, des flux de fonds, des rapports financiers et des dispositifs d'audit) a conclu que les systèmes de GF au sein du Secrétariat de la SADC satisfont aux exigences minimales de la Banque pour garantir une utilisation économique et efficace des fonds destinés aux projets et aux fins prévus. Le Secrétariat a déjà mis en œuvre des projets financés par la Banque dans le passé, et les résultats globaux du suivi des projets antérieurs ont été généralement satisfaisants. L'évaluation a toutefois révélé la nécessité de pourvoir les postes vacants au sein de la direction des finances (responsable financier en charge des dons, contrats et projets, et vérification et conformité des projets). La Direction de la SADC a d'ailleurs entamé le processus qui devrait s'achever au plus tard le 31 décembre 2018. Dans l'ensemble, le risque lié à la GF est estimé modéré.

4.4.2 Tous les fonds de la Banque devant être décaissés au titre du projet seraient conformes aux règles et procédures énoncées dans le Manuel des décaissements de la Banque (qui peut être consulté sur le site Web de la Banque), le cas échéant. La Banque émettra une lettre de décaissement dont le contenu sera discuté et convenu avec le Secrétariat de la SADC au cours des négociations. Les modalités détaillées liées à la GF et au décaissement sont également incluses dans le RAP (Annexe technique B.4).

4.4.3 Les Conditions générales de la Banque exigent que tous les projets financés par la Banque préparent et soumettent des états financiers annuels vérifiés et une lettre de recommandation au plus tard six (6) mois après la fin de chaque exercice financier ou à toute autre date dont la Banque et l'Emprunteur peuvent convenir mutuellement. Conformément au mandat d'audit approuvé de la Banque, le Secrétariat de la SADC devra préparer et soumettre à la Banque des états financiers vérifiés et une lettre de recommandation au plus tard six (6) mois après la fin de chaque exercice financier tout au long de la mise en œuvre du projet. Des dispositions détaillées en matière d'audit sont incluses dans l'Annexe technique B.4.

4.5 Risques liés à la mise en œuvre et mesures d'atténuation

4.5.1 Au cours de l'évaluation, l'équipe de la mission de la Banque a établi que le risque lié au projet était modéré pour les raisons suivantes : (a) Un personnel qualifié et expérimenté est en place, y compris un comptable de projet qui maîtrise les procédures de la Banque, (b) des systèmes d'information intégrés fiables qui garantiront l'exhaustivité du traitement des opérations de dons respectives, (c) un mécanisme de contrôle solide logé au département d'audit interne, (d) les règles et règlements financiers de la SADC pour tenir les livres comptables qui sont également utilisés par le Secrétariat de la SADC. Il existe toutefois certains risques associés à la mise en œuvre du projet qui peuvent avoir une incidence sur sa performance globale. Il s'agit notamment : (i) le traitement d'un volume élevé de transactions risque de surcharger la capacité actuelle de l'unité des finances, ce qui entraîne un enregistrement incomplet et inopportun et des retards dans l'établissement des rapports, et (ii) les flux de fonds peuvent être affectés par des retards dans les procédures comptables du Secrétariat de la SADC, affectant la performance du projet.

4.5.2 Des mesures d'atténuation appropriées ont été intégrées à la conception des modalités de gestion financière, ce qui permettra de réduire les risques résiduels du projet. Les mesures proposées sont les suivantes : (a) Le Secrétariat de la SADC a recours à d'autres méthodes de décaissement prescrites dans le manuel de décaissement de la BAD, le cas échéant ; (b) renforcer la capacité de l'équipe du GF pour les projets financés par la Banque en détachant un comptable qualifié et expérimenté pour aider à traiter le volume élevé des transactions ; (c) configurer le logiciel comptable existant pour permettre un enregistrement complet et un reporting des transactions du programme ; (d) veiller à ce que le service de vérification interne effectue un examen ex post des transactions du programme et (e) nommer l'auditeur externe pour les projets comme convenu.

4.6 Modalités relatives à la passation de marchés

4.6.1 La passation des marchés de services de conseil et de services autres que de conseil financés par les ressources du Don au titre du projet sera effectuée conformément à la « Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque », datée d'octobre 2015, en utilisant le Dossier type d'appel d'offres de la Banque. On trouvera à l'Annexe 5B des précisions sur la passation des marchés. Un plan de passation des marchés couvrant les 18 premiers mois de mise en œuvre du programme est joint au RAP (voir Annexe 5B). L'AE doit mettre à jour le plan de passation des marchés chaque année ou plus souvent, au besoin, en couvrant toujours les 18 mois suivant la mise en œuvre du programme. Toute révision proposée au Plan de passation des marchés est soumise à l'approbation préalable de la Banque.

4.6.2 Évaluation des risques et des capacités en matière de passation des marchés (PRCA) : L'évaluation des risques liés à la passation des marchés au niveau du projet et de la capacité d'achat de l'organe d'exécution (AE) a été entreprise pour le projet. Les résultats ont éclairé la décision sur le régime de passation des marchés (méthodes et procédures de passation des marchés de la Banque) utilisé pour des transactions spécifiques ou des groupes de transactions similaires du projet. Les mesures d'atténuation des risques appropriées ont été incluses dans le plan d'action du PRCA (voir Annexe technique B5, B5.8.)

4.6.3 Il existe au sein du Secrétariat de la SADC une unité de passation des marchés chargée de la coordination et de la mise en œuvre de ses processus d'achat, ainsi que de la fourniture d'un appui à divers projets d'intervention. Afin de gérer efficacement les activités d'approvisionnement dans le cadre du projet, un spécialiste en passation de marchés sera affecté à l'équipe du projet.

4.7 Décaissement

4.7.1. Compte tenu de la nature des activités à financer dans le cadre du projet, il a été convenu que l'AE utiliserait le Compte spécial (CS) et les méthodes de décaissement des paiements directs, conformément aux règles et procédures de la Banque énoncées dans le Manuel des décaissements, le cas échéant. Le projet serait autorisé, sur demande, à utiliser d'autres méthodes de décaissement, notamment les méthodes de remboursement et de garantie de remboursement contenues dans le manuel des décaissements. La Banque émettra une Lettre de décaissement, dont le contenu sera discuté et convenu avec l'organe d'exécution au cours des négociations.

4.8. Suivi et évaluation

4.8.1 La Banque entreprendra des missions rigoureuses de suivi et de supervision, au moins deux fois par an. Conformément aux normes de la Banque en matière de mise en œuvre des projets et d'établissement de rapports sur les résultats, le Secrétariat de la SADC présentera des rapports d'avancement trimestriels et annuels. Les rapports examineront les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés dans le cadre logique axé sur les résultats. Ils comprendront une présentation claire des activités mises en œuvre à intervalles réguliers. Les rapports analyseront également dans quelle mesure les activités entreprises ont contribué à la réalisation des produits, des résultats et des objectifs prévus du projet. Ces rapports contiendront des recommandations visant à remédier aux goulets d'étranglement dans la mise en œuvre. Le Secrétariat de la SADC sera tenu de préparer et de soumettre à la Banque un rapport d'achèvement de projet dans les trois mois suivant le décaissement final. Le rapport tirera des enseignements pour le suivi des opérations régionales. Le RDGS et le RDRI joueront un rôle actif dans le suivi et l'évaluation des projets. Le tableau 11 ci-dessous présente le calendrier de mise en œuvre et de suivi du projet.

Tableau 10 : Calendrier de mise en œuvre du projet

Tâche/Jalon	Partie responsable	Calendrier
Approbation du don	BAD	<u>Avril</u> 2019
Effectivité du don	Secrétariat de la BAD/SADC	<u>Mai</u> 2019
Lancement du projet	Secrétariat de la BAD/SADC	Mai 2019
Premier décaissement	BAD	Mai 2019
Revue à mi-parcours	BAD	<u>Juin</u> 2020
Rapport de fin de projet	Secrétariat de la BAD/SADC	<u>Mai</u> 2021

4.9 Gouvernance

4.9.1 De solides mécanismes de gouvernance ont été mis en place pour gérer la mise en œuvre, le suivi, l'examen et la vérification de ce projet. Le projet contribuera à renforcer la mise en œuvre de projets régionaux par la SADC, ce qui permettra d'approfondir davantage l'intégration régionale et de créer un espace de participation citoyenne à l'intégration régionale grâce au financement durable des projets régionaux. Il

contribuera à renforcer le rôle de la SADC dans la mise en œuvre des projets régionaux et à rehausser le profil de la bonne gouvernance dans toute la région de la SADC. Un mécanisme de financement durable renforcé signifie une meilleure mise en œuvre des projets régionaux ainsi qu'une appropriation accrue de l'intégration régionale par les pays membres de la SADC.

4.9.2 Les risques pour la gouvernance du projet peuvent découler des décisions en matière de passation de marchés et de la sélection des consultants chargés de la mise en œuvre des activités du projet. Ces risques seront atténués grâce à l'élaboration d'un plan de passation des marchés détaillé, à un suivi rigoureux des entrepreneurs et de la sélection des participants, et à l'application des règles et directives standard pertinentes de la Banque. Une formation complémentaire sera dispensée à l'équipe de mise en œuvre du projet pour veiller à ce qu'elle comprenne parfaitement les exigences et réglementations de la Banque en matière de passation des marchés et de gestion financière pendant la mission de lancement. Un audit indépendant des comptes financiers des projets et des examens des achats sera effectué chaque année.

4.10 Durabilité

4.10.1 La durabilité du projet proposé repose, entre autres, sur la mise en place par la SADC d'un mécanisme de financement durable dans le contexte d'un environnement de financement de projets régionaux en évolution rapide et visant à soutenir l'intégration régionale. Cela nécessite la mise en place d'un mécanisme de financement de projets régionaux similaires à ceux qui existent déjà dans d'autres communautés économiques régionales telles que la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque est-africaine de développement (EADB) et le Fonds de développement des infrastructures en Afrique de l'Est. Un élément clé de la conception du projet est une forte capacité institutionnelle de mise en place d'un mécanisme de financement ainsi qu'une dimension de renforcement des capacités pour le développement de projets régionaux. Tous les services de conseil qui seront financés par le projet comporteront un volet intégré de transfert des connaissances, ce qui fera en sorte que les responsables de la SADC soient en mesure d'assurer un financement durable et de développer des projets industriels et d'infrastructure régionaux, garantissant ainsi la durabilité dans le temps.

4.10.2 En outre, le projet proposé financera certaines activités, telles que le plan d'opérationnalisation du FDR de la SADC et l'outil de priorisation des projets régionaux. Ceux-ci guideront et informeront la SADC dans le choix consensuel, la préparation et le développement des projets régionaux à travers des mécanismes de financement durables dans le temps. Les importants investissements dans l'opérationnalisation du FDR de la SADC en tant que mécanisme de financement durable des projets régionaux contribueront à positionner la SADC en tant qu'institution régionale capable de financer ses projets et, à long terme, à la rendre moins dépendante du soutien des donateurs, ce qui permettra de traiter la question de la durabilité. En outre, le projet tient compte de l'évolution de l'architecture mondiale de la coopération pour le développement telle qu'elle est décrite dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), la Déclaration de Windhoek (2006), le Programme d'action d'Accra (2008) et en particulier, les résultats du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (2011) qui s'inscrit dans un nouvel agenda plus ouvert, reconnaissant la participation du secteur privé et des autres acteurs sur la base des objectifs communs, principes partagés et engagements différents.

4.11 Gestion des risques

4.11.1 Les risques potentiels et les mesures d'atténuation du projet sont résumés au tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11 : Risques et mesures d'atténuation

	Risques	Probabilité/Impact	Mesures d'atténuation
1	Faible capacité de mise en œuvre de l'organe d'exécution.	Probabilité élevée/ impact modéré	Le projet sera doté d'une CEP dédiée à la mise en œuvre des activités du projet et au renforcement des capacités dans la préparation et la mise en œuvre de projets similaires à l'avenir.
2	Faible utilisation du budget	Probabilité élevée/ impact modéré	Les processus de passation de marchés seront rationalisés afin d'en assurer l'efficacité, dès le début.
3	Retard dans le démarrage du projet et la passation des marchés.	Faible probabilité/impact élevé	Autoriser la SADC à conclure des contrats par anticipation

4.12.1. Le projet contribuera au renforcement des connaissances par le transfert de compétences et de connaissances entre les pays membres de la SADC. L'accent mis sur la production de matériel de renforcement des capacités, les plans d'opérationnalisation du FDR de la SADC et les outils d'aide à la sélection et à la priorisation des projets régionaux à financer joueront un rôle essentiel dans la production et la diffusion des connaissances dans le domaine du financement durable des projets régionaux. Le projet soutiendra, entre autres, le développement d'instruments financiers pour la mobilisation des ressources. Le projet appuiera également la cartographie des chaînes de valeur régionales dans le sous-secteur minier du cuivre et du cobalt, ce qui contribuera à l'industrialisation de la SADC et au commerce intra-régional. La Banque recueillera et diffusera les connaissances et les expériences en partageant les conclusions des missions de supervision, les rapports d'avancement et le rapport d'achèvement de projet. Les leçons tirées et l'expérience acquise aideront à éclairer la conception des opérations futures.

V. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

5.1 *Instrument juridique*

5.1.1 L'instrument juridique de financement du Fonds sera un Protocole d'accord conclu avec le Secrétariat de la SADC en tant que bénéficiaire.

5.2 *Conditions associées à l'intervention de la Banque*

5.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur : Le Protocole d'accord entre en vigueur à la date de sa signature par le Bénéficiaire et le Fonds.

5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement : L'obligation pour le Fonds de procéder au premier décaissement du don est subordonnée à l'entrée en vigueur du Protocole d'accord.

5.3 *Conformité aux politiques de la Banque*

5.3.1 Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables du Groupe de la Banque.

VI. RECOMMANDATION

6.1. La Direction recommande au Conseil d'administration d'approuver un don de 1 500 000 UC (un million cinq cent mille unités de compte) du guichet Biens publics régionaux du FAD, pour financer le projet, selon les termes et conditions stipulés dans le présent rapport.